
Nombre de membres

en exercice: 19

Présents : 12

Votants: 14

Séance du jeudi 02 novembre 2023 à 20h00

L'an deux mille vingt-trois et le deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 19 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Abel MARTIN.

Sont présents: Christian BOURGOIN, Martine CHAIGNON, Abel MARTIN, Jordan MOINEAU, Jean PIRON, Frédéric SUZANNE, Dominique TALVARD, Jocelyne DUSSAULT, Marie-Laure JAVON, Nadine BULIK, Chantal GONCALVES DA SILVA, Albert LECLERC

Représentés: Sophie HUET, Régis SCHELLAERT

Excuses: Mathieu PATIN

Absents: Roger DÉMONTÉ, Sophie ALLARY, Jean-Gérard JAFFORY, Guillaume ROBINET

Secrétaire de séance: Frédéric SUZANNE

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel des présents, un secrétaire est nommé. Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Manon Saint James, animatrice agricole AAC du Pôle Équilibre Territorial et Rural (PETR) Gâtinais Montargois qui rappelle l'objectif du groupement de commandes pour la réalisation des actions groupées menées sur les aires d'alimentation de captages du Gâtinais Montargois : suivi renforcé de la qualité des eaux brutes des captages, campagne de mesures de reliquat azotés, étude bilan sur la contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques sur le territoire.

Des échanges d'informations ont lieu notamment suite à diverses questions posées par M TALVARD.

Objet: Validation de la convention de groupement de commande des opérations groupées portées par le PETR Gâtinais Montargois sur les Aires d'Alimentation de Captages du Gâtinais Montargois - DE 052 2023
Depuis 2019, dans une logique de simplification et de mutualisation, le PETR Gâtinais Montargois est coordonnateur de plusieurs groupements de commande concernant les actions groupées menées sur les Aires d'Alimentation de Captages du Gâtinais Montargois dont le PETR porte les animations en partenariat avec les collectivités maîtres d'ouvrages des captages prioritaires du territoire, dont fait partie la Commune de Douchy-Montcorbon. Ces opérations ont concerné le suivi de la qualité des eaux brutes des captages, la réalisation de campagnes de mesures de reliquats azotés et d'étude de connaissance du territoire entre 2019 et 2023 et sont désormais terminées.

Le Comité de Pilotage Captages, composé des collectivités maîtres d'ouvrages des captages prioritaires, des partenaires institutionnels et du PETR, a acté la volonté de poursuivre ces actions.

Une nouvelle convention de groupement doit donc être établie entre les différentes collectivités participant à ces opérations et le PETR pour poursuivre ces opérations. La nouvelle convention a donc pour objet la poursuite du suivi de la qualité des eaux brutes des captages et des campagnes de mesures de reliquats azotés, ainsi que la réalisation d'une étude bilan des engagements en Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

Ces actions sont inscrites dans le programme d'actions du CTEC Gâtinais Montargois et sont donc éligibles à un financement de la part de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Cette convention de groupement de commande définit le fonctionnement du groupement de commande, les obligations inhérentes à chaque structure signataire, dont la Commune de Douchy-Montcorbon, ainsi que les modalités de financement de l'opération.

Le PETR Gâtinais Montargois est ainsi le coordonnateur du groupement de commandes constitué et en assure la trésorerie.

Il est donc proposé à l'Assemblée de,

VALIDER l'adhésion de la Commune de Douchy-Montcorbon au groupement de commandes pour la réalisation des opérations groupées menées sur les AAC du Gâtinais Montargois selon les termes du projet de convention joint.

APPROUVER le contenu du projet de convention de groupement de commandes désignant le PETR Gâtinais montargois coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés correspondants selon les modalités fixées dans le projet de convention joint, sachant que des modifications de détail peuvent encore être apportées à cette convention.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix

VALIDE l'adhésion de la Commune de Douchy-Montcorbon au groupement de commandes pour la réalisation des opérations groupées menées sur les AAC du Gâtinais Montargois selon les termes du projet de convention joint.

APPROUVE le contenu du projet de convention de groupement de commandes désignant le PETR Gâtinais montargois coordonnateur du groupement et l'habitant à signer, notifier et exécuter les marchés correspondants selon les modalités fixées dans le projet de convention joint, sachant que des modifications de détail peuvent encore être apportées à cette convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer tous les documents afférents.

Approbaton séance du 1er septembre 2023

Aucune remarque, le procès-verbal de séance du 1er septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Aire de camping-car : borne

M BOURGOIN informe et rappelle:

- qu'il nettoie la piste tous les jours,
- qu'il vérifie le monneyeur tous les jours,
- que les tarifs sont : électricité 4€ pour 8h - eau 2€ pour 130 litres,
- que la satisfaction client est de 4.7/5 qui représente une des aires de camping-cars la plus cotée de France
- qu'il dépose les fonds (après traitement au secrétariat) à La Poste de Courtenay avec son véhicule personnel (frais de carburant).

Le système de paiement actuel, comme vu lors des précédentes séances, est obsolète et régulièrement en panne suite à du vandalisme ou une mauvaise utilisation des usagers.

M LECLERC informe qu'aucune aire de camping-car n'est gratuite mais que souvent le tarif est à la nuitée (eau, électricité comprise).

M TALVARD demande, en cas de changement de borne, quelle sera la banque en charge de la récupération des paiements. Réponse : il faut ouvrir un compte DFT (dépôt de fonds au Trésor Public notre comptable).

M SUZANNE demande si cela vaut le coût que l'aire soit payante? Ne vaudrait il pas mieux la gratuité? Réponse: la gratuité risque d'engendrer de la négligence, le coût de l'électricité et de l'eau ne seraient pas négligeable pour la commune.

M BOURGOIN indique qu'un système de barrière automatique n'est pas adapté pour le moment. A réfléchir.

Les tarifs sont mis en réflexion pour une décision au prochain conseil afin de prévoir le paramétrage de la future borne si le conseil prend une décision.

Objet: Achat d'une borne CB Aire de camping car Etang de la Noue - DE 053 2023

M BOURGOIN, régisseur de l'aire de camping-car située Etang de la Noue rue Christian Fouliol, fait part du dysfonctionnement constant de la borne actuelle et propose le changement de la borne à monneyeur par une borne à QR Code ou à CB, point évoqué lors de séances précédentes.

2 devis de la société URBAFLUX:

- a) Devis borne QR Code (nouvelle borne + borne supplémentaire pour les places éloignées) auquel il faudra ajouter une carte SIM = 6.367,85 € H.T. - 7.641,42 € T.T.C.
- b) Devis borne CB (modification façade et système de paiement de la borne actuelle + borne supplémentaire pour les places éloignées) auquel il faudra ajouter une carte SIM = 8.180,40 € H.T. - 9.816,48 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande à ce que le conseil se prononce sur le choix de la borne et plus largement sur le système de paiement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité des voix** (2 ABS - 12 POUR)

- **DÉCIDE** d'opter pour le système de borne paiement à carte bancaire,
- **VALIDE** le devis de la société URBAFLUX d'un montant H.T. de 8.180,40 € - un montant T.T.C. de 9.816,48 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acheter la carte SIM nécessaire non fournie avec l'équipement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ouverture d'un compte DFT (dépôt de Fonds au Trésor) et modifier l'acte constitutif de la régie en conséquence,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette décision.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Service Assainissement - Manque crédits sur emprunts - DE 054 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6287	Remboursements de frais	-329.24	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	329.24	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires -budget commune Douchy - DE 055 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-1.764,10	
63512	Taxes foncières	1764.10	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Commission PCS Sécurité

Mme BULIK informe que la commission propose d'acheter des talkies walkies afin d'assurer une sécurité au niveau des écoles, en cas d'alerte et mise en oeuvre du PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Trois devis sur DECATHLON Pro sont soumis, la commission propose d'opter pour l'achat de 3 lots de 2 talkies walkies au 1er prix soit 90 € le lot de 2 (75 € H.T.). Cet achat sera imputé sur le fonctionnement.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

M TALVARD indique qu'il s'agit d'harmoniser la publicité sur le territoire et éviter la publicité sauvage.

Objet: Transfert de la compétence "Police de publicité" - DE 056 2023

Vu l'article 17 de la loi Climat et Résilience prévoyant le transfert automatique des pouvoirs de Police de la publicité du maire au président de l'Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre au 1er janvier 2024;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-9-2 ;

Vu l'article L.581-1 et suivants du Code de l'Environnement;

Considérant la délibération n° D2023_101 du 28 septembre 2023;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des voix** :

- **APPROUVE** le transfert automatique des pouvoirs de police en matière de publicité du maire de chaque commune membre de l'EPCI au Président de la 3CBO;
- **PRÉCISE** que le transfert automatique des pouvoirs de police en matière de publicité débutera au 1er janvier 2024;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

Commission fleurissement

Mme JAVON informe qu'elle a été approchée par un administré, M MORRIS qui fait partie d'une association "Aeon" reconnu d'intérêt général à but non lucratif au titre du programme "Terre Verte" pour la restauration des sols, couverture végétale et conscience écologique. Les documents ont été envoyés à chacun. Le projet porterait sur la replantation d'une parcelle, définie par la commission comme étant celle à côté de la station d'épuration sur environ 5000 m2. Au fil du temps et des réunions sur site, moins cela semble réalisable avec l'association qui doit présenter un projet à l'échelle.

En attendant, la commission tient à ce projet et prévoit de s'y tenir : le projet est relancé, l'EPAGE doit nettoyer le bord de rivière, M BOURGOIN se renseigne pour faire abattre les peupliers et prévoir une plantation sur mars 2024, la commission travaille donc en parallèle et de son côté sur le projet.

Informations et questions diverses

a) Courrier d'une administrée présente dans la salle :

M MARTIN expose:

- Les courriers ne seront pas lus à haute voix à l'assemblée, tous les membres du conseil municipal ont, par contre, été informés et ont tous reçu les courriers;
- Si des excuses, comme sollicitées par l'administrée, doivent se faire, il est demandé à l'administrée de s'adresser à la personne directement, possibilité également lui est donnée d'un affichage public sur le panneau prévu à cet effet à côté de la mairie;
- La verbalisation d'une administrée pour dépôt sauvage est expliquée.

Un échange a lieu entre le conseil municipal et l'administrée qui regrette cette position car l'assemblée présente aux séances n'ayant pas les courriers adressés ne comprend pas forcément les doléances émises. L'administrée déplore le double visage de Monsieur le Maire qui lui propose, si elle le souhaite, de la recevoir à nouveau en mairie.

b) Restaurants scolaires Montcorbon et Douchy :

Les devis QUIETALIS présentés lors de la précédente séance ont fait l'objet d'une interprétation erronée à leur présentation, il s'agit de devis de réparation de pièces et non de matériel neuf. Cette information est apportée afin d'éviter toute confusion.

c) MFR - demande de subvention

Information est faite sur la dernière demande de subvention sollicitée dans le cadre de la scolarité des jeunes de la commune.

d) Stagiaire - service technique

M BOURGOIN informe qu'un stagiaire est en place au service technique du 25 octobre au 10 novembre 2023. Il s'agit d'un élève en terminale Bac Pro section aménagements paysagers du lycée professionnel agricole de Beaune La Rolande. Il est tutoré en partie par M DELANGHE et M BOURGOIN. Il donne

pleinement satisfaction, une gratification pourrait être envisagée à la fin de période de stage et fera l'objet d'une décision à la prochaine séance.

e) Affiche Ciné Village VOX

Mme DUSSAULT expose son projet qui a été réalisé avant le départ en congés de M DELANGHE, qu'elle remercie, afin que la population soit davantage informée (en sus des communications déjà en place : TAM TAM, affichage, site internet, page facebook). Mme DUSSAULT regrette le peu de présence des adultes, les enfants de l'accueil périscolaire en profite tous les mois.

f) Commission cimetièrè

Mme DUSSAULT informe:

- que l'élagage d'arbres est urgent au niveau du chemin des Essons, des devis sont en cours, 2 devis reçus, 1 troisième doit arriver, la décision devra être prise au prochain conseil ;
- que les projets suivants sont prévus pour le budget 2024 : création d'un jardin du souvenir au cimetière de Douchy, réfection des allées au cimetière de Douchy, continuité des relevages en cours avec la 3ème tranche à laquelle il faudra ajouter 11 relevages supplémentaires, le déplacement de l'ossuaire n°1 au cimetière de Montcorbon sur la hauteur du cimetière à côté de l'ossuaire n°2.

Mme DUSSAULT expose que l'ossuaire n° 2 baigne dans l'eau au tiers, les reliquaires vont être dégradés et qu'il convient d'une part d'installer l'équipement dans un lieu plus approprié dans le cadre de la décence réservée aux défunts.

g) Commission urbanisme / CCID (commission communale des impôts directs)

Mme JAVON indique qu'elle-même et l'agent administratif ont participé à la 2ème session de formation de ECOFINANCES sur l'optimisation des bases fiscales.

Mme JAVON indique qu'il est important et nécessaire que les commissions travaillent ensemble à la mise à jour de ces bases fiscales, qu'un gros travail tout au long de l'année est à envisager. La liste sera envoyée par la Direction Régionale des Finances Publiques chaque année, que les catégories devront être révisées en fonction de certains critères.

Une réunion sera programmée à réception avec les membres de chaque commission afin de leur expliquer précisément ce qui est attendu.

h) Commission finances

Mme JAVON fait un point sur la situation de consommation des crédits du budget 2023 (annexé au présent PV).

Dans sa globalité, le budget est tenu. Deux points de vigilance soulevés par la commission demandent des explications supplémentaires : le passage à 35h en janvier 2022 et les heures supplémentaires 2023. La réponse est apportée sur le 1er point, la commission se fera expliquer le deuxième point en mairie.

i) Commission voirie - Rue de l'égalité

M TALVARD indique :

- qu'il est en attente de deux devis et expose la possibilité de deux solutions : soit la réfection du fossé (qui n'existe plus) soit le busage sur la totalité de la rue sortie du Marchais Sassin jusqu'à la rue des Chevreuils;
- que les travaux réalisés route de Chuelles et route de Brigny vont être intégralement repris par la société mandatée, pas de procès-verbal de réception signé pour le moment;
- que l'enveloppe budgétaire pour 2024 doit être d'un minimum de 120.000 € afin d'entretenir les routes;
- qu'il demande à la commission cimetièrè d'envisager la couverture du bâtiment du cimetière.

j) Cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire informe du déroulé qui a fait l'objet d'une information publique. Il précise que l'ARM45 (Association des Retraités Militaires) organise un repas après la cérémonie à l'Auberge du Terroir, inscription ouverte à tous.

La vente des Bleuets de France au profit de l'ONAC (Office National des Anciens combattants) qui oeuvrent au soutien des anciens combattants, des familles de militaires et leurs pupilles est gérée par les associations d'anciens combattants.

k) Point 3CBO

Il a été discuté sur la session de septembre 2023 des points suivants :

- Résultat financier 2023 - budget 2024
- Exonération des taxes d'ordures ménagères pour les associations caritative)
- 2 camions achetés et subventionnés au titre du volet 2 du Conseil Départemental
- Projet de la recyclerie
- Appel d'offres pour la réhabilitation des déchetteries

- Construction du nouveau siège de la 3CBO à Chuelles afin de regrouper tous les services administratifs

l) Mme DUSSAULT informe de la disparition d'une carte SD (sur 3 commandées et reçues) et doivent servir à la cartographie du cimetière par drone.

La prochaine séance est fixée du 7 décembre 2023 à 20h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, cursive name. The signature on the right is also cursive and includes the name 'Dussault' written in a more legible script.